



Evolution des recettes de l'administration publique, 1995-2007

Cette note présente une analyse de l'évolution des recettes de l'administration publique et de ses sous-secteurs au cours de la période 1995-2007.

Les données utilisées dans cette note sont celles de la notification 'Maastricht' du 1^{er} avril 2008. Ceci implique que les recettes sont établies selon les règles et concepts du SEC95 (comptabilisation selon le principe des '*accruals*' ou de la 'caisse transactionnée'). Ces recettes ne sont donc pas strictement comparables aux recettes 'budgétaires' telles qu'elles apparaissent dans le compte général et/ou le compte provisoire.

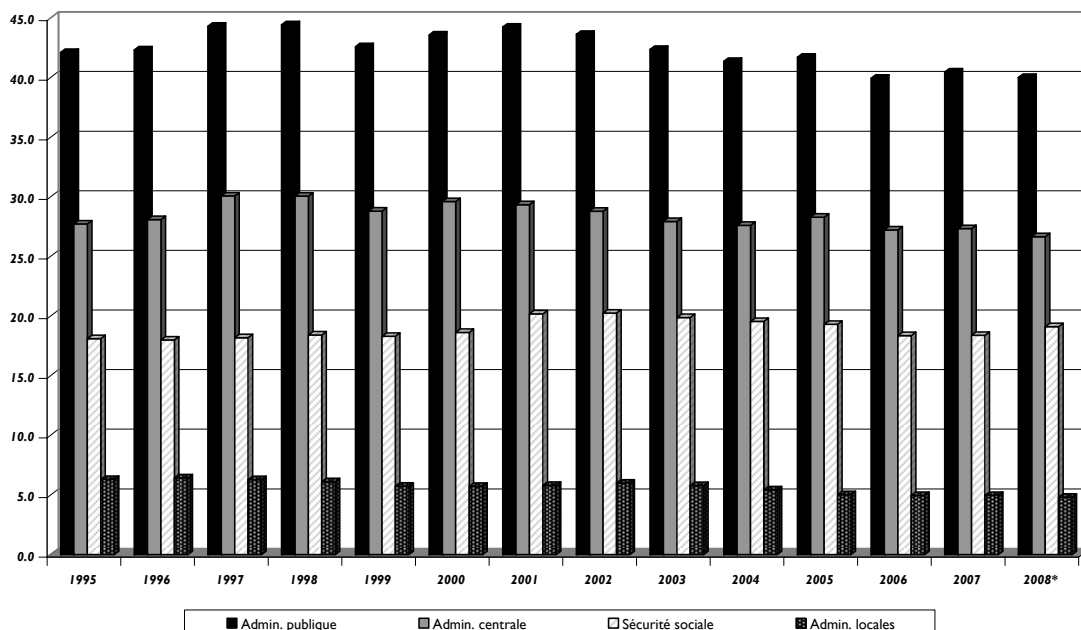
Tendances générales

En 2007, les recettes totales de l'administration publique se sont chiffrées à 14.815,0 mio. € soit 40,5% du PIB.

Les recettes de l'administration centrale étaient égales à 10.004,7 mio. € ou 27,3% du PIB ; celles des administrations locales à 1.817,3 mio. € ou 5,0% du PIB ; et celles de la sécurité sociale à 6.727,8 mio. € ou 18,4% du PIB. A noter que la somme des recettes des sous-secteurs dépasse le montant total des recettes de l'administration publique en raison de l'existence de transferts entre administrations publiques qui sont ensuite 'consolidés' au niveau de l'administration publique dans son ensemble (*cf. infra*).

Le Graphique 1 montre l'évolution des recettes de l'administration publique et des sous-secteurs au cours de la période 1995-2007 :

Graphique 1: Recettes de l'administration publique et sous-secteurs, 1995-2008 (en % du PIB)

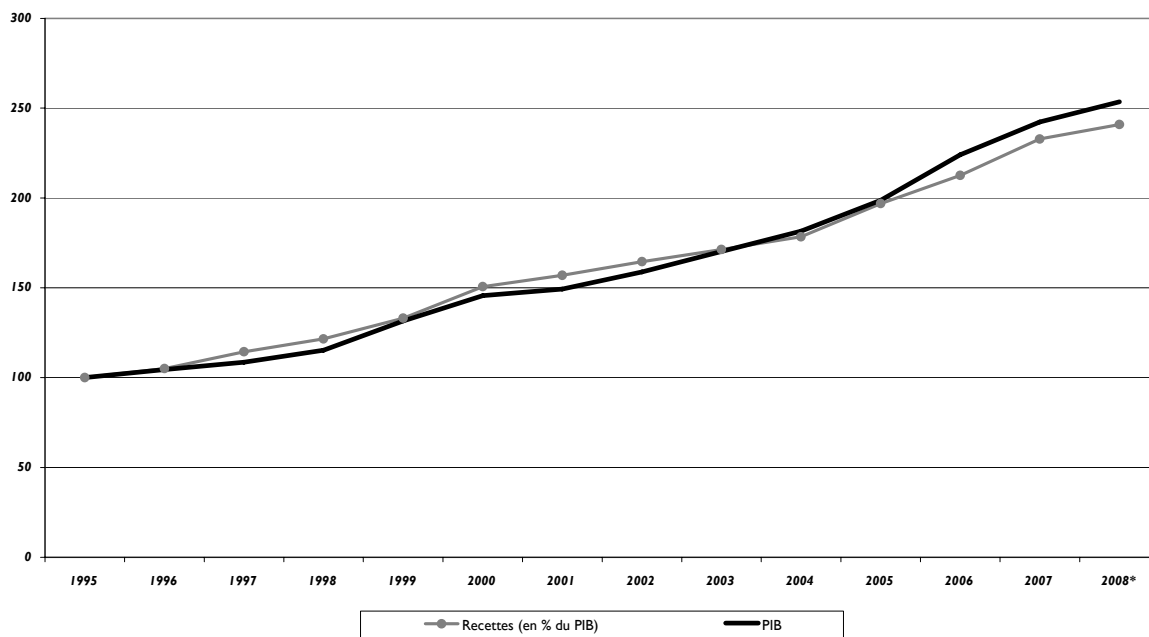


* 2008 = budget

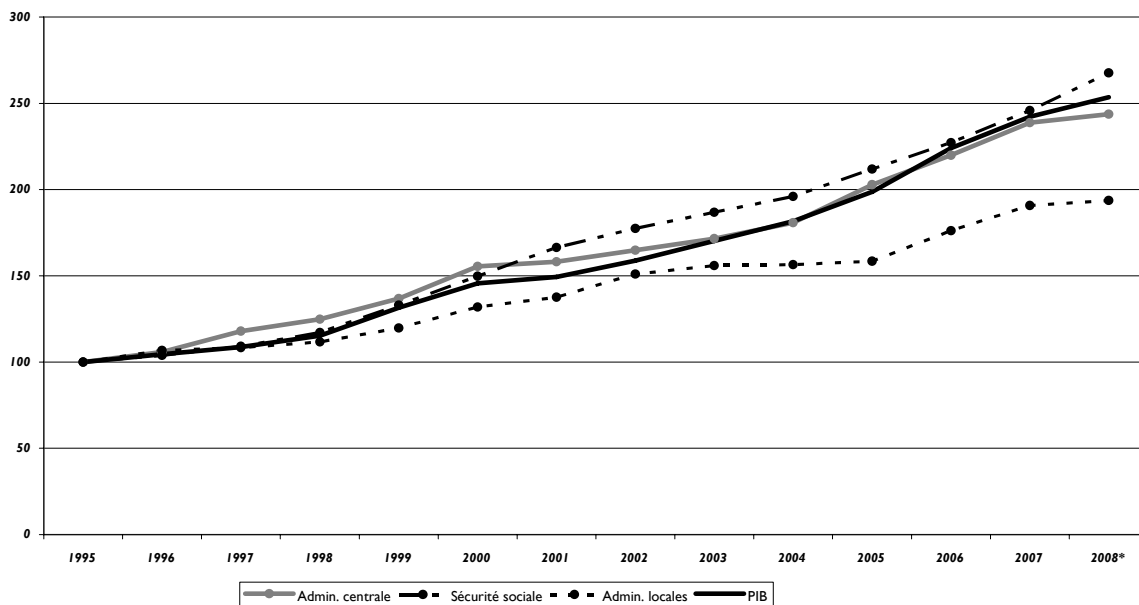
Au cours de la période 1995-2007, le ratio entre les recettes publiques et le PIB fut le plus élevé en 1997, 1998 et 2001 lorsqu'il a dépassé 44% et il est tombé en dessous de 40% une seule fois (39,9% en 2006). En moyenne, le ratio se chiffrait à 42,5% au cours de la période 1995-2007. Le ratio de 40,5% observé en 2007 se situe donc 2% du PIB en dessous de la moyenne et quelque 4% du PIB en dessous du maximum 'historique'.

Les [Graphiques 2 et 3](#) montrent l'évolution des recettes de l'administration publique et de ses sous-secteurs en relation avec la croissance économique :

Graphique 2: Evolution des recettes de l'administration publique et croissance économique (indice 1995 = 100)



Graphique 3: Evolution des recettes des administrations publiques et croissance économique (indice 1995=100)



* 2008 = budget

Les graphiques montrent que derrière l'évolution au niveau de l'administration publique dans son ensemble, des évolutions assez divergentes se cachent au niveau des sous-secteurs.

Ainsi, de 1995-2000 les recettes de l'administration centrale ont suivi de près les mouvements de la conjoncture et les recettes ont augmenté plus rapidement que la croissance économique (élasticité 'implicite' des recettes au PIB > 1). Entre 2001-2003, la relation étroite entre les recettes de l'administration publique et la conjoncture fut interrompue, notamment sous l'impulsion de la réforme fiscale de 2001/2002. A partir de 2003, l'évolution des recettes est de nouveau en phase avec les mouvements du cycle économique, mais les recettes augmentent maintenant moins rapidement que la croissance économique (élasticité 'implicite' des recettes au PIB < 1).

Entre 1995 et 2000, les recettes de la sécurité sociale ont évolué en phase avec le cycle économique. Néanmoins, entre 2001 et 2004/2005 l'évolution des recettes fut 'déconnectée' de l'évolution de la conjoncture, reflétant une plus grande résilience de l'emploi intérieur lors du retournement conjoncturel de 2001-2003. Suite au renouement avec une croissance économique plus soutenue à partir de 2004, les recettes de la sécurité sociale ont évolué de nouveau en phase avec la conjoncture, quoique plus lentement que la croissance économique (notamment en raison du plafonnement du revenu cotisable).

Finalement, le Graphique 3 montre qu'au cours de la période 1995-2007, les recettes des administrations locales ont été graduellement 'déconnectées' par rapport à l'évolution de la conjoncture et depuis 2003, elles évoluent à un rythme qui est inférieur à la croissance économique.

Evolution des recettes en 2007

Par rapport à l'année 2006, les recettes ont augmenté de 1.292,3 mio. € ou 9,6%. Le taux de croissance des recettes était donc supérieur au taux de croissance du PIB à prix courants (+8,1%).

Le Tableau 1 ci-dessous présente la ventilation des recettes par principales catégories.

En 2007, les impôts courants sur le revenu et le patrimoine (~ impôts directs) représentaient 13,3% du PIB et 33,0% des recettes totales de l'administration publique. Par rapport à l'année 2006, la part des impôts directs dans le PIB et les recettes totales de l'administration publique a augmenté. Dans une perspective de moyen terme (1995-2007), les deux ratios sont néanmoins en train de diminuer. En effet, le ratio entre les recettes publiques et le PIB se chiffre à 14,7% en moyenne au cours de la période 1995-2007 et le maximum au cours de cette période fut 16,4% (en 1997). Par ailleurs, les impôts directs représentaient en moyenne 34,6% des recettes totales au cours de la période 1995-2007 et le maximum au cours de cette période fut 37,3% (en 1996).

Les impôts sur la production et les importations (~ impôts indirects) représentaient 12,6% du PIB et 31,2% des recettes totales de l'administration publique en 2007. Le ratio entre les impôts indirects et le PIB est resté inchangé entre 2006 et 2007 et il est très proche de la valeur moyenne observée au cours de la période 1995-2007 (12,5%). La part des impôts indirects a graduellement diminué de 32% en 2004 à 29,5% en 2007, bien qu'elle reste supérieure à la valeur moyenne observée au cours de la période 1995-2007 (29,5%). L'évolution de cette catégorie de recettes est difficile à interpréter étant donné qu'elle est composée de sous-catégories qui connaissent des évolutions assez divergentes, en l'occurrence la TVA (en plein essor), les droits d'accise (en stagnation voire diminution) et la taxe d'abonnement (très volatile).

Tableau I : Situation des principales recettes en 2007

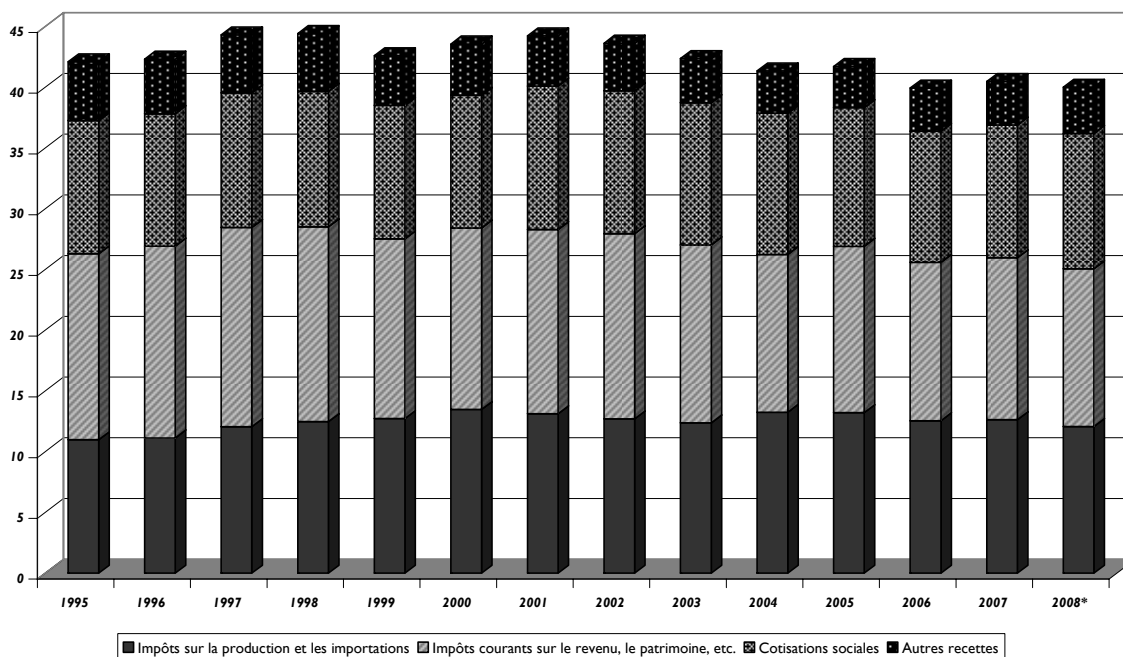
	Recettes (selon SEC95)	Pour mémoire : recettes selon classification budgétaire	En % du PIB	En % des recettes totales	Variation par rapport à 2006	
					En mio. €	En %
Impôts sur la production et les importations	4624.3	...	12.6	31.2	374.0	8.8
Dont :						
Taxes de type TVA	2061.4	2126.5	5.6	13.9	162.6	8.6
Droits d'accise	1320.1	...	3.6	8.9	41.8	3.3
Droits d'enregistrement	287.6	267.3	0.8	1.9	78.5	37.5
Taxe d'abonnement	715.9	720.8	2.0	4.8	64.8	10.0
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	4882.7	...	13.3	33.0	466.4	10.6
Dont :						
Impôt retenu sur salaires et traitement	1909.5	1862.1	5.2	12.9	244.7	14.7
Impôt sur le revenu des personnes physiques – assiette	389.3	396.1	1.1	2.6	18.3	4.9
Impôt de solidarité – personnes physiques	59.1	57.9	0.2	0.4	7.1	13.6
Impôt retenu sur revenus de capitaux	187.6	243.1	0.5	1.3	-175.9	-48.4
Impôt retenu sur revenus épargne (non résidents)	45.0	43.0	0.1	0.3	3.5	8.4
Retenue libératoire nationale	59.9	51.8	0.2	0.4	23.6	65.1
Impôt sur le revenu des collectivités	1380.9	1381.7	3.8	9.3	229.0	19.9
Impôt de solidarité - entreprises	58.0	57.6	0.2	0.4	9.9	20.5
Impôt commercial communal	538.0	538.9	1.5	3.6	57.7	12.0
Impôt sur la fortune	171.6	171.6	0.5	1.2	22.1	14.8
Cotisations sociales	3998.6	...	10.9	27.0	346.7	9.5
Autres recettes	1309.5	...	3.6	8.8	105.2	8.7

Les cotisations sociales représentaient 10,9% du PIB et 27,0% des recettes totales de l'administration publique en 2007. En 2001-2004, le ratio entre les cotisations sociales et le PIB a varié entre 11,6-11,8% avant de diminuer graduellement à 10,9%, reflétant le comportement contre-cyclique des cotisations sociales qui – en raison du plafonnement du revenu cotisable – ont tendance à augmenter moins rapidement que le PIB en période de forte croissance économique. La part des cotisations sociales dans les recettes totales se situe actuellement au-dessus de son niveau de moyen terme 1995-2007 qui se chiffre à 26,4%.

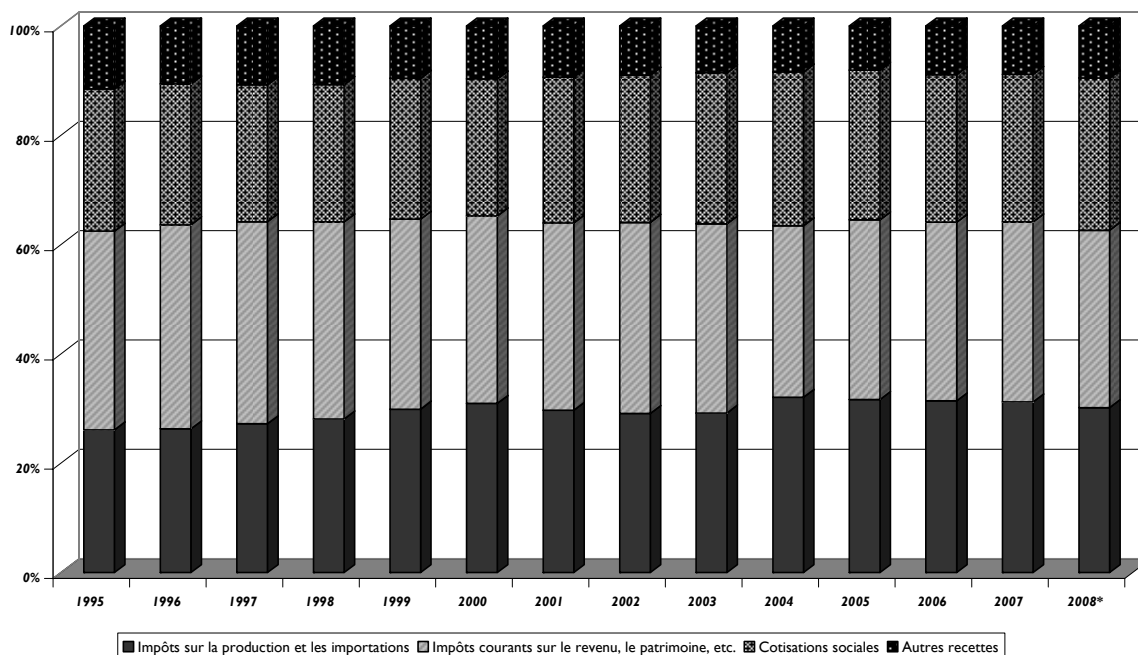
Finalement, les autres recettes (par exemple revenus de la propriété, revenus provenant de la production/fourniture de biens et services publics) représentaient 3,6% du PIB et 8,8% des recettes totales de l'administration publique en 2007. La part des autres recettes dans le PIB et dans les recettes totales est en régression par rapport aux moyennes observées au cours de la période 1995-2007 (4,1% du PIB et 9,5% des recettes totales en moyenne).

L'évolution de la structure des recettes totales de l'administration publique est visualisée dans les Graphiques 4 et 5 ci-dessous :

Graphique 4: Structure des recettes de l'administration publique (en % du PIB).



Graphique 5: Structure des recettes de l'administration publique (en % du total).



* 2008 = budget

Transferts entre administrations publiques et 'consolidation'

Les recettes consolidées de l'administration publique se chiffraient à 14.815,0 mio. € (40,5% du PIB) tandis que les recettes non-consolidées se chiffraient à 18.549,7 mio. € (50,7% du PIB). Ceci implique que les transferts entre administrations publiques se chiffraient à 3.734,7 mio. € (10,2% du PIB).

En 2007, les recettes de l'administration centrale représentaient 27,3% du PIB, celles des administrations locales 5,0% du PIB et celles de la sécurité sociale 18,4% du PIB. Dans ce contexte, on peut rappeler que lors des discussions 'Tripartite' en 2006, le scénario central pour l'évolution des finances publiques à moyen terme était basé sur l'hypothèse d'un ratio des recettes de l'administration centrale constant à 29% du PIB.

Au niveau de l'administration centrale, les transferts aux autres sous-secteurs de l'administration publique se chiffraient à 3.475,0 mio. € (9,5% du PIB) tandis que les transferts reçus des autres sous-secteurs se chiffraient à 131,3 mio. € (0,4% du PIB). Le sous-secteur de la sécurité sociale est le principal bénéficiaire des transferts entre administrations publiques. En 2007, ces transferts se chiffraient à 2.738,4 mio. €, soit 7,5% du PIB ou 40,7% des recettes totales de la sécurité sociale. Les administrations locales ont bénéficié de transferts entre administrations publiques se chiffrant à 736,7 mio. € soit 2% du PIB ou 40,5% des recettes totales des administrations locales.

Les transferts de l'administration centrale aux autres sous-secteurs de l'administration publique ont augmenté graduellement de 9,1% du PIB en 1995 à 10,6% du PIB en 2002. Ensuite, le ratio a diminué graduellement à partir de 2003 pour atteindre 9,5% en 2007, soit un niveau inférieur à la moyenne observée au cours de la période 1995-2007 qui se chiffre à 9,8%. Exprimé en pourcentage des dépenses totales de l'administration publique, le ratio des transferts aux administrations publiques a augmenté graduellement entre 1996 et 2001 (de 32,5% à 38,9%). Il a ensuite diminué en 2002-2005 et augmenté en 2006-2007. Avec un niveau égal à 35,5% en 2007, il se trouve actuellement au-dessus de la moyenne observée pour la période 1995-2007.

Les transferts reçus par les administrations locales sont relativement constants à l'intérieur d'une fourchette de 1,9-2,3% du PIB au cours de la période 1995-2007. Or, la part des transferts dans les recettes totales des administrations locales a fortement augmenté depuis 2004. En effet, entre 1995-2003 cette part fluctuait entre 34,1% et 35,9% des recettes totales. Elle a ensuite augmenté de 34,6% en 2003 à 39,6% en 2004. A 40,5% des recettes totales en 2007, la part des transferts des administrations publiques se situe significativement au-dessus de la moyenne observée au cours de la période 1995-2007 qui se situe à 36,5%.

Les transferts des administrations publiques au sous-secteur de la sécurité sociale ont augmenté de 7,0% du PIB à 8,6% du PIB en 2002. Entre 2003 et 2007, le ratio a diminué graduellement pour atteindre 7,5% du PIB en 2007. La part des transferts des administrations publiques dans les recettes totales de la sécurité sociale a aussi augmenté de 38,7% en 1995 à 42,4% en 2004. Au cours de la période 2004-2006, le ratio s'est ensuite stabilisé autour de 42,5% avant de diminuer à 40,7% en 2007 (reflétant notamment l'effet des mesures 'Tripartite' décidées en 2006).